

Image not found or type unknown



Bon de commande non signé et prestation réalisée

Par **juanjuan_old**, le **10/09/2007** à **18:54**

Bonjour,
Nous sommes une petite association et nous avons décidé de publier une publicité dans un journal local. Après réception du bon de commande, compte tenu du montant trop élevé, nous avons abandonné l'idée et donc nous n'avons pas signé le bon pour accord. Malgré cela l'annonce est quand même passée et le service de recouvrement nous réclame le montant total avec frais de retard. Nous avons passé un accord avec le responsable commercial qui nous indique par écrit de régler 1/3 du montant et qu'il nous obtiendrait un avoir du même montant sur les prochaines parutions. Aujourd'hui, la direction du quotidien revient sur cet accord et nous menace de poursuites. Doit-on payer la totalité de la facture ou laisser courir ???
Merci d'avance pour vos réponses.